

<https://www.snetap-fsu.fr/La-loi-3DS-concretement.html>



La loi 3DS, concrètement...

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Les Fiches du secteur PSL -

Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Concrètement, ce que dit la loi 3DS, publiée au Journal Officiel du 22 février 2022,

- **en matière de Social et Santé :**
 - . logement social - application du dispositif "SRU"
 - . présidence de l'Agence Régionale de la Santé
- **en matière d'Éducation et Formation :**
 - . création d'une instance régionale de coordination avec l'action de Pôle emploi
 - . transfert de la Médecine scolaire aux départements
 - . gestionnaires de collèges et de lycées
- **en matière de Transition écologique :**
 - . compétence "eau et assainissement"
 - . implantation d'éoliennes
 - . NATURA 2000
- **Dissolution de l'établissement public du « Haras national du Pin »**

â€" > [LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale](#)

Fiche à télécharger :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Fiche Outils PSL SNETAP Loi 3DS**

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : [Projet de Loi 4D](#)